

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre Zwahlen et consorts pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable et sur le postulat Eliane Rey pour que le canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts

La commission, formée de Mmes Martine Fiora-Guttman et Valérie Schwaar, de MM. Alexis Bally, Jean-Luc Chollet, Philippe Grobéty, Michele Mossi, Gil Reichen, ainsi que du soussigné confirmé dans sa fonction de président-rapporteur, s'est réunie le 26 octobre 2009 à la salle P001 à Lausanne.

Le Conseil d'Etat était représenté par M. François Marthaler, chef du Département des infrastructures, accompagné de Mme Viviane Keller, responsable de l'Unité du développement durable (UDD), de MM. Dominique Reymond, chef de la division énergie au Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), Etienne Ruegg, ingénieur sols et déchets au Service des eaux, sols et assainissement (SESA) et Gaël Gillibert, collaborateur à l'UDD, qui a tenu les notes de séance et que nous remercions vivement pour sa collaboration.

Discussion générale

M. le Chef du Département des infrastructures explique que le Conseil d'Etat a retenu trois actions "phare" (*plate-forme CO₂, méthanisation et cluster*) qui, même relativement nouvelles par rapport à la pratique courante du canton, sont réalisables avec des résultats concrets avant la fin de la législature. Elles concernent les trois départements de la sécurité et de l'environnement, de l'économie, et des infrastructures.

D'emblée, les questions de calendrier de réalisation pour la mise en oeuvre et les moyens à investir pour répondre aux enjeux se posent face aux intentions de l'administration cantonale vaudoise pour lutter contre le CO₂ et le réchauffement climatique. Les chiffres indiqués en page 4 du rapport du Conseil d'Etat montrent qu'avec un PIB d'environ 35 milliards de francs, le canton devrait investir entre 200 et 300 millions de francs pour stabiliser les émissions. *La volonté du Conseil d'Etat d'aller jusqu'au bout des mesures et d'atteindre les objectifs est remise en cause par certains commissaires.*

M. le Chef du Département des infrastructures indique que des communications sur ces indicateurs seront faites début 2010 et que la mise sur pied d'indicateurs se poursuit, en partenariat avec l'EFPL.

Concernant les indicateurs

La consommation énergétique d'un Vaudois est supérieure à la moyenne suisse, entre autres parce que le canton est plus "étalé" que d'autres cantons. Par ailleurs, cette consommation d'un peu plus

de 6'000 watts ne tient pas compte des énergies consommées à l'extérieur de la Suisse, la consommation d'énergie pour la production d'un bien à l'étranger n'étant pas prise en considération. Délocaliser des entreprises aurait donc pour conséquence de faire diminuer la consommation moyenne des Suisses. L'indicateur doit donc être considéré pour ce qu'il est. Il est d'ailleurs parfois difficile de déceler une tendance, si l'on s'arrête à l'analyse de 2 ou de 3 ans, car la clémence d'un hiver peut faire chuter drastiquement la consommation d'énergie.

Concernant la plate-forme CO2

Il est rappelé aux commissaires que si le nucléaire ne rejette pas de CO2 dans l'atmosphère lors de la production directe d'électricité, l'analyse du flux (extraction, transformation, transport, stockage des déchets, etc.) de la matière uranium est loin d'être nulle en termes de CO2.

La mise en évidence d'indicateurs qui permettent d'agir sur des problèmes structurels est une priorité. Mais même si le SEVEN, via la Centrale des autorisations de construire de l'Etat de Vaud (CAMAC), a, en analysant les dossiers de mise à l'enquête, constaté une diminution importante des systèmes de chauffage au mazout, il reste difficile d'avoir des chiffres très précis sur la consommation de mazout, en litres. Au même titre, la consommation d'électricité par les Vaudois est connue, mais être plus précis et chiffrer le qui, le quoi et le pourquoi est beaucoup plus difficile. Les indicateurs macro de développement durable pour le canton de Vaud ne sont pas des indicateurs de suivi de politiques publiques, car ce n'est pas du monitoring.

L'effet concret d'une volonté politique peut parfois prendre plusieurs années avant que l'on puisse observer des modifications sur un indicateur. En effet, construire Minergie peut prendre plusieurs années avant d'avoir un recul suffisant sur la consommation d'énergie. D'ailleurs, il est rappelé aux commissaires que si le SEVEN n'a pas complètement dépensé l'argent mis à sa disposition, c'est que les factures mettent parfois longtemps à arriver (c'est le cas de gros projet annoncés en 2007). Cependant, cet argent est octroyé.

Certains commissaires estiment que, considérant que toutes les théories politiques sont basées sur la croissance, il peut paraître vain de vouloir freiner la consommation d'énergie, car l'augmentation de la population dans 20 ans pourrait mettre à mal tous les efforts faits aujourd'hui. Dans ce sens, les promoteurs d'une décroissance soutenable devraient parfois être plus justement écoutés.

La notion de certificat d'émission, et donc de permis de polluer, fait craindre à certains commissaires que le canton va pouvoir, en partie, se reposer sur des richesses naturelles qui n'avaient pas encore été prises en compte à ce jour. M. le Chef du Département des infrastructures tempère ces craintes et précise que ces certificats permettraient de financer des politiques publiques avec des impacts favorables sur les teneurs de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Une autre piste est celle du *Carbon disclosure project*, qui permet à des sociétés qui font des efforts particuliers dans la réduction de leurs émissions de CO2 d'avoir des crédits à des tarifs préférentiels, qui sont donc plus faciles d'accès. Le canton de Vaud est une des collectivités publiques qui a clairement mis en avant son engagement en faveur d'une politique climatique. Il pourrait obtenir, à terme, 10, 20 ou 30 points de base de moins sur sa dette publique. Ce serait d'ailleurs économiquement assez logique qu'une collectivité publique qui met en place des politiques permettant à une économie, en l'occurrence celle du canton de Vaud, de se mettre plus à l'abri des impacts — notamment de l'évolution des cours des matières premières et de l'énergie — d'être plus apte à assumer sur le long terme sa dette et le versement de l'intérêt. Il serait donc logique qu'il y ait un avantage qui soit donné à ces emprunteurs plus solides.

Les bâtiments

Il est relevé que la législation vaudoise n'indique pas la version du Modèle de prescription énergétique des cantons (MoPEC) et qu'il n'est donc pas nécessaire de la remettre à jour année après année pour

tenir compte de la norme la plus récente. En complément, le certificat énergétique pour les bâtiments sera introduit.

Pour le suivi de la norme SIA 380/1, le Conseil d'Etat propose la mise sur pied d'un système d'accréditation de professionnels qui pourront établir les dossiers de mise à l'enquête. Le Conseil d'Etat propose également la création d'un poste de contrôleur de la conformité énergétique des bâtiments.

Afin d'atteindre, à l'horizon 2050, une consommation énergétique des bâtiments qui soit compatible avec la société à 2000 watts, la Commission des finances a accordé un crédit de 400'000 francs au Conseil d'Etat pour élaborer un crédit cadre qui se chiffrera à plusieurs dizaines de millions de francs.

Les transports

L'octroi d'un permis de construire devrait plus systématiquement être conditionné à la présentation d'un plan de mobilité d'entreprise. Actuellement, le meilleur de ces plans est récompensé, créant de la sorte une émulation entre les entreprises.

Concernant les installations de méthanisation

Un vade-mecum, avec les procédures à suivre, les législations qui s'appliquent et le type de substrat qui est visé et pris en charge, sera finalisé dans les prochains mois. Ce document permettra aux auteurs de projets d'approcher les producteurs de déchets et de répondre au mieux aux craintes de la population concernée par l'implantation d'un tel type de projet. L'expérience indique que ces derniers sont très mal perçus par la population.

Concernant les clusters

Même si le Département de l'économie, et plus spécifiquement le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) sont des partenaires enthousiastes de la démarche développement durable afin de maintenir la compétitivité du canton, de nombreuses questions restent sans réponse. Pour certains commissaires, le langage technocratique de cette action ne permet pas d'avoir une réelle vision de son état d'avancement.

Les membres de la commission se réjouissent de la concrétisation de ces actions et espèrent être informés lorsque des étapes importantes seront franchies.

Vote

C'est à l'unanimité que les commissaires recommandent au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat aux deux objets cités en titre.

Lausanne, le 11 février 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Yves Ferrari*